Chapitre 1

L'hébergement en MECS dans le cadre du parcours en Protection de l'enfance : trois types de placement aux objectifs différents

Dans ce chapitre, nous allons tenter de replacer l'orientation en MECS dans le contexte plus large du parcours de placement en Protection de l'enfance. Du fait de nos données, cette analyse va être considérablement contrainte. En effet, il va plus s'agir de replacer l'orientation en MECS entre hébergement dans un enchaînement très réduit de : où était l'enfant juste avant l'entrée en MECS et où il était juste après. Tout en sachant que ne nous connaissons pas la durée qu'ont ou vont passer ces enfants dans ces hébergements avant ou après le passage en MECS et que les modalités précisant le type d'hébergement sont imparfaites dans les informations qu'elles transmettent. Nous avons choisi en ce sens de réaliser d'abord une classification des différents parcours avant de mesurer toutes choses égales par ailleurs, les effets de chaque variable sur l'orientation vers tel ou tel parcours. Ici, nous reprendrons l'ensemble des critères vus dans le chapitre précédent comme jouant sur l'orientation entre hébergement en MECS.

1.1 Trois types de parcours passant en MECS ayant pour objectif la stabilité de placement

1.1.1 Construction de la classification

Au vu de l'hétérogénéité des enfants placés et des multiples parcours de placement possibles, le choix a été fait pour poursuivre cette analyse de bâtir une classification des différents types de placement. Deux méthodes étaient possibles dans notre cas : réaliser une analyse des trajectoires avec l'aide de l'Optimal matching ou une classification ascendante hiérarchique (CAH) à partir des résultats d'une analyse des correspondances multiples (ACM). L'option

de l'analyse des trajectoires a été tentée ¹, mais écartée puisque nous n'avons pas la date d'entrée dans l'hébergement précédant l'entrée en MECS.

Nous avons donc appliqué la deuxième méthode possible, à savoir : construire un espace des hébergements avant, pendant et à la sortie de MECS, à partir duquel réaliser une classification ascendante hiérarchique (CAH). L'ensemble a été calculé sur la population des enfants sortis au cours de l'année 2017 et sur les variables actives suivantes :

- Le type d'hébergement une fois en MECS (HEBE);
- Le type d'hébergement avant l'entrée en MECS (ARES);
- Le type d'hébergement à la sortie de MECS (SRES).

La non-réponse partielle était importante dans ces différentes variables, le choix a alors été fait de retirer de l'échantillon sur lequel l'ACM a été calculée les enfants n'ayant pas toutes les réponses aux variables actives. Ceci entraîne une réduction de l'échantillon qui passe de 15 777 individus à 11 052. Nous nous sommes assurés que cette réduction n'avait pas pour conséquence un déséquilibrage de l'échantillon en le contrôlant par la répartition par sexe, par âge et par les variables actives. Le seul effet notable porte sur la répartition par sexe, on observe une augmentation de la part des filles dans l'échantillon (de 37% à 42%). Il n'y a sinon pas de changements notables dans les répartitions des autres variables.

En raison d'un léger décrochage entre le pourcentage d'inertie de l'axe 2 et de l'axe 3, les deux premiers axes de l'ACM ont été retenus, ils résument à eux deux 27,4% de l'inertie totale (voir Annexes)³. Le choix a aussi été motivé par la volonté de créer des classes de la CAH bien homogènes, des tests ont été effectués en prenant en compte les axes 3 et 4, mais ils donnaient des résultats peu concluants. L'ACM ne sera pas particulièrement interprétée ici, puisqu'elle nous sert uniquement de base à la construction de la CAH. Nous résumons néanmoins l'interprétation de ses axes dans le tableau ci-dessous.

Table 1.1.1 – Interprétation des axes de l'ACM

+
Axe 1 L'hébergement familial L'hébergement autonome

(Hébergement avant, pendant et après le placement en MECS en famille ou à domicile)

the description of the

^{1.} Vous retrouverez néanmoins dans les annexes un exemple d'analyse de trajectoire sur l'ensemble des enfants sortis qui met en évidence ce que produit l'absence d'information sur la date du type d'hébergement précédent. Mais aussi, une analyse des trajectoires réalisée uniquement sur les enfants pour lesquels le premier placement est la MECS et l'hébergement précédent correspond à leur famille ou tuteur légal, on s'assure ainsi que l'hébergement précédent soit celui occupé depuis la naissance de l'enfant ce qui nous donne sa date.

^{2.} De nouveau les individus n'ayant pas l'information disponible pour l'ensemble des variables actives ont été retirés de l'analyse. On passe ainsi de 15 777 enfants sortis de MECS en 2017 à 10 522 individus pour le calcul de l'ACM. Nous nous sommes assurés que cette réduction n'avait pas pour conséquence un déséquilibrage de l'échantillon en le contrôlant par la répartition par sexe, par âge et par les variables actives. De nouveau l'effet principal est le renforcement des modalités d'hébergement les plus fréquentes, tel que l'hébergement collectif.

^{3.} Au vu du faible décrochage des pourcentages d'inertie, on aurait pu être tenté de prendre en considération en plus des deux premiers axes, les axes 3 et 4 dans le calcul de la CAH. Des tests ont été réalisés prenant d'abord en compte les 4 premiers axes de l'ACM puis les 3 premiers axes, les CAH alors calculées donnaient des classes peu pertinentes à l'interprétation en plus d'augmenter l'hétérogénéité intra classes.